



Dossier de presse

Mardi 2 mars 2010 : petit-déjeuner de presse Présentation du projet « L'Aquitaine numérique »

Alain Rousset, tête de liste PS-PRG-MRC, et François Pellegrini ont présenté le projet « L'Aquitaine numérique », un des éléments forts de l'Aquitaine de demain, ce mardi 2 mars 2010 à 9 heures à Talence (Taverne du 7^{ème} Art, 1 place de l'Église).

Avec le projet « L'Aquitaine numérique », Alain Rousset souhaite accompagner le développement du numérique partout en Aquitaine. Ce développement s'articule autour de quelques mesures phares :

- o **L'accès à Internet pour tous.** Les foyers de jeunes travailleurs et les résidences étudiantes seront équipés gratuitement.
- o **L'accès au haut débit.** L'objectif de cette action n'est pas seulement d'offrir aux Aquitains une meilleure connectivité, mais de s'appuyer sur celle-ci pour leur apporter une valeur ajoutée sociale. Il s'agit de porter un projet de « **société numérique ouverte** », tirant parti des nouveaux modèles d'économies créatives.
- o **La solidarité.** Un plan de soutien au reconditionnement des ordinateurs usagés sera mis en place, à destination des bénéficiaires de minima sociaux.
- o **Le développement en Aquitaine d'un pôle d'excellence en logiciels libres.** L'objectif est de donner à ce pôle les moyens d'atteindre la taille critique permettant la création d'un bassin d'emplois, générateur de richesses et d'innovation pour les autres filières et les citoyens de l'Aquitaine.
- o **Ces outils permettront le développement de nouveaux services à la personne,** nécessaires au désenclavement des territoires, à la réduction des déplacements inutiles, et au maintien d'une économie de proximité.

Contact presse : Isabelle Boudineau - 06 75 82 50 48 et presse@rousset2010.fr

Mettre la puissance du numérique au service



Quelques chiffres :

- 65 % des foyers français sont équipés d'ordinateurs ;
- 58 % disposent d'un accès Internet haut débit.

En Aquitaine :

- **69 % des foyers sont équipés d'un ordinateur ;**
- **53 % d'entre eux disposent de l'Internet haut débit.**

Le marché mondial des télécommunications est évalué à **2 300 milliards d'euros**. Sa croissance annuelle est de plus de 5 %. Le marché européen, lui, est de 700 milliards d'euros. Dans les grands pays européens, le marché des TIC représente 6 % du PIB national, alors qu'il en représente 8 % aux USA.

Les TIC représentent aujourd'hui 40 % de la croissance de la productivité en Europe. Les gains de productivité globale sont tout autant liés aux progrès propres du secteur des TIC qu'à celui qu'il génère dans les autres secteurs d'activité.

Pour construire le développement du numérique en Aquitaine, 10 axes d'action ont été identifiés.

1. Tirer parti de la révolution numérique

Les techniques numériques ne doivent pas amplifier l'exclusion professionnelle, sociale et culturelle mais participer à sa réduction. C'est le rôle de la Région **d'accompagner la migration de tous vers des usages pertinents et novateurs des outils numériques.**

Elles doivent contribuer à bâtir **une société plus respectueuse de l'environnement :**

- Par la réduction des déplacements inutiles, pour les personnes (télé-présence) comme pour les données (numérisation, signature électronique) ;
- Tout en maîtrisant l'impact des déchets électroniques produits et de la consommation énergétique induite.

2. Développer les infrastructures

Au XXIème siècle, la fibre optique sera LE réseau de transport stratégique, aussi essentiel que les réseaux TGV, électrique, et d'eau.

La Région poursuit son programme de câblage d'initiative publique :

- **Pour le haut débit :** 30 M€ ont déjà été investis en 6 ans, créant un effet de levier entraînant 200 M€ d'investissements publics et privés ;
- **Résorption de presque toutes les zones blanches** en cours grâce à l'usage ciblé des techniques satellite / WiMax / cuivre ;
- Pour le **très haut débit, 150 M€ seront investis sur 15 ans ;**
- Lancement immédiat d'un programme ciblé de soutien au raccordement en très haut débit des entreprises ne bénéficiant pas d'offres commerciales correspondant à leurs besoins.

3. Lutter contre l' « innumérisme », le nouvel illettrisme



Les « laissés pour compte » de la révolution numérique représentent encore **plus de 20 % de la population.**

Dans le cadre du programme national d'accès universel à Internet :

- Engagement prioritaire de la Région vis-à-vis des **jeunes sans emploi** ;
- Soutien aux filières de **reconditionnement et de recyclage d'ordinateurs** à destination des personnes à revenus modestes ;
- Appel à projets pour le développement de **services numériques à la personne** innovants, visant particulièrement le désenclavement des zones rurales ;
- Soutien indirect à une **économie locale de services.**

4. Désenclaver les territoires

Avec les Départements, la Région mettra en place **un réseau territorial d'espaces numériques de « 2^{ème} génération »**, bien répartis, accueillants, professionnels, dotés d'une signalétique unique. Ils fourniront des services supports :

- pour le télétravail ;
- la visio-conférence / télé-présence et la formation à distance ;
- l'accompagnement de l'accès aux services de l'administration électronique.

5. Outiller les lycées

La Région entend **généraliser le plan « lycées numériques »** :

- en connectant tous les lycées et résidences lycéennes d'Aquitaine ;
- en accompagnant des pratiques pédagogiques innovantes :
 1. à travers les appels à projets pédagogiques innovants basés sur les outils numériques, en concertation avec le Rectorat ;
 2. en jumelant des lycées européens pilotes de la Région avec d'autres lycées numériques d'Europe ;
 3. en créant des salles pilotes de visio-conférence pour l'apprentissage des langues, de classe à classe ;
 4. en finançant des plate-formes de dépôt de ressources pédagogiques libres ;
 5. en formant au numérique les enseignants et formateurs.

6. Encourager l'innovation

- Faire pénétrer en profondeur le numérique dans les PME, les TPE, les entreprises agricoles et artisanales ;
- Créer un **réseau d'accompagnement de proximité** mobilisant tous les acteurs du conseil public ;
- Développer un **pôle industriel régional autour du logiciel libre** ;

- Amplifier le programme de soutien aux projets numériques innovants portés par des entreprises du secteur TIC Aquitain, en s'appuyant sur la commande publique et en favorisant la création de premières solutions – test : action « Aquitaine vocation Proto ».

7. Libérer les données



Les données des collectivités sont **un bien public qu'il faut organiser, regrouper, et mettre en libre accès**. La Région a déjà engagé un effort pour les données « géolocalisées », dans le cadre du programme PIGMA.

Cet effort sera poursuivi :

- extension de la collecte, de la structuration et de l'archivage des données traitées par la Région ;
- création dès 2011 d'un **centre de stockage** (« *Data center* ») de sécurisation, de certification et de mise en valeur des données régionales, publiques comme privées (sur la base du volontariat).

8. Maîtriser les outils

La Région se doit d'être exemplaire dans son usage des technologies numériques :

- Rationalisation des outils et mise en place progressive des **meilleures pratiques** ;
- Maîtrise des **infrastructures logicielles** ;
- Plan de migration progressive vers les **logiciels libres** au niveau des postes de travail ;
- **Mutualisation** des développements logiciels ;
- Réflexion inter-régionale commune et financement conjoint de nouveaux outils en tirant parti de structures fédératives comme **l'Adullact**.

9. Accompagner l'évolution des médias

La révolution numérique bouleverse la chaîne de valeur des médias. La Région suscitera, en liaison avec les médias locaux et régionaux, la tenue d'**« états généraux » des médias** :

- Analyse des problèmes rencontrés ;
- Réflexions sur un **accompagnement adapté** : Contrats de progrès, destinés à maintenir l'autonomie et la diversité éditoriales.

10. Accompagner les industries culturelles

Tout comme les médias, les industries culturelles sont confrontées au changement de paradigme économique induit par la dématérialisation, que ce soit dans le cinéma, l'audiovisuel, le multimédia, l'édition, la musique... Les lois purement répressives récemment votées n'ont apporté aucune solution au problème de fond : les **revenus des créateurs**.

La Région propose le lancement d'un **programme pilote « Industries culturelles citoyennes à l'ère numérique » en concertation avec les acteurs du domaine**. Ce programme associera économie, culture, territoires et TIC avec un objectif : favoriser l'utilisation des outils numériques pour **créer de nouveaux segments d'activités** qui contrebalancent la destruction de ressources constatée.

